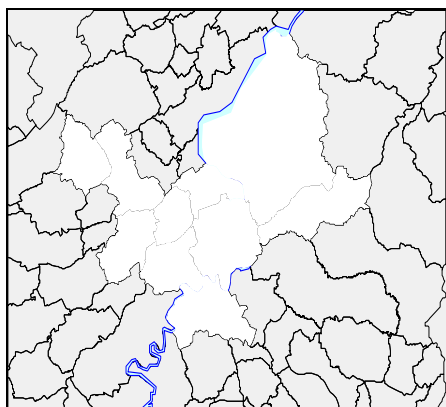


@gglo.fr

**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2005
SITZUNG VOM 2. DEZEMBER 2005**



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks, Vizepräsident

Délégués / Delegierte

Mmes Antoinette De Weck, Dominique Nouveau-Stoffel et MM. Jean Bourgnicht, Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, John Clerc, André Schoenenweid, Jean-François Steiert et Philippe Wandeler (Fribourg)

Mme Solange Berset et MM. Jean-Paul Meyer et Gilbert Perrin (Belfaux)

MM. Jean-Marc Kuhn et Albert Lambelet (Corminboeuf)

Die Damen Ursula Baumeyer-Boschung, Hildegard Hodel-Bruhin und die Herren

Benjamin Brägger, Christian Marbach (Düdingen)

MM. Georges Baechler, Philippe Equey et Michel Ramuz (Givisiez)

MM. Olivier Schaller et René Schneuwly (Granges-Paccot)

MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd et Jacques Repond (Grolley)

Mme Line Widmer Comment et MM. Francis Maillard et André Meylan (Marly)

Die Herren Anton Meuwly und Roman Schwaller (Tafers)

Mme Annelise Meyer-Glauser et MM. François Pythoud, Willy Tresp et Philippe Udry (Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Mme Florence Cauhépé, Déléguée à la promotion économique

M. Hans Flückiger, Chef de service, Service des Constructions et de l'Aménagement

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique de l'agglomération

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

Mme Giancarla Papi, Cheffe de section, Service des Constructions et de l'Aménagement

Excusés / Entschuldigt :

MM. André Ackermann, Jean Schmutz, Olivier Maradan et Vincent Thalmann.

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

M. Tobler, Office du Développement territorial (ARE)

Scrutateurs : **MM. Michel Ramuz et Christian Marbach.**

Début de la séance : 07h.35



1. Salutations et ouverture de la séance

Le Président. J'ai le plaisir de vous saluer pour la séance de cette Assemblée du 2 décembre 2005 que je considère comme très importante. Il s'agit de la pose véritable de la première pierre de l'agglomération. Ich begrüsse Sie recht herzlich zu dieser Sitzung und hoffe auf eine angeregte und erfolgreiche Sitzung.

Comme à l'accoutumée, je suis assisté de mes bars droits, à savoir mon collègue M. Marius Zosso, vice-président et Mme Corinne Margalhan Ferrat, conseillère scientifique. Exceptionnellement aussi par le patron de tous les enfants de l'agglomération, St-Nicolas, qui a pris ses quartiers à Granges-Paccot, sur un territoire qui a récemment été déclaré territoire des nomades par un arrêté du Conseil d'Etat.

J'ai le plaisir particulier de saluer MM. Pascal Corminboeuf et Beat Vonlanthen, Conseillers d'Etat, qui nous font l'honneur d'assister à cette séance. Je souhaite également la bienvenue à M. Gérald Mutrux, Mme Brigitte Leiser, M. Hans Flückiger, Mme Giancarla Papi, Mme Florence Cauhépé ainsi qu'aux représentants des autorités communales d'Avry et de Matran. Vous savez que ces deux communes sont en quelque sorte impliquées dans le processus de l'agglomération par le biais de l'élaboration du projet fédéral d'agglomération. Je salue également notre fidèle opérateur, M. Romain Gendre, et les représentants de la presse et des médias.

Parmi les délégués excusés, je citerai M. André Ackermann, membre de notre Assemblée, que je tiens à féliciter pour sa brillante élection à la présidence de notre Grand Conseil, MM. Jean Schmutz, Olivier Maradan et Vincent Thalmann.

L'Assemblée est valablement constituée et je désigne les scrutateurs en la personne de **MM. Michel Ramuz** et **Christian Marbach**. Une liste de présence est mise en circulation. Pour vos interventions, je vous rappelle que nos débats seront enregistrés et vous prie de vous annoncer. Des propositions ou des amendements peuvent être déposés par écrit, comme cela s'est déjà fait pour l'une ou l'autre commune.

2. Election de deux nouveaux délégués

Je souhaite tout d'abord vous faire part de la démission de deux délégués. Il s'agit de M. André Tissot de la commune de Villars-sur-Glâne et de M. Daniel Pugin de la commune de Marly. Je veux ici saluer le travail que ces deux délégués ont accompli au cours de leur mandat et l'engagement dont ils ont fait preuve tant au sein de notre Assemblée que dans leur commission respective. M. André Tissot était membre de la Commission financière et M. Daniel Pugin siégeait à la Commission des affaires juridiques.

Après la démission de M. André Tissot le 3 mai 2005, le Conseil général de Villars-sur-Glâne a proposé de le remplacer par M. Willy Tremp, présent dans la salle. Y a-t-il une autre proposition dans la salle ? Ce n'est pas le cas, je vous prie d'élire M. Willy Tremp par acclamation.

Après la démission de M. Daniel Pugin en date du 16 août 2005, le Conseil général de Marly a proposé pour le remplacer Mme Line Widmer Comment. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas, je vous prie de l'élire également par acclamation.

Je félicite ces deux nouveaux membres et leur souhaite une activité fructueuse au sein de notre Assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2005

Le procès-verbal de la dernière séance vous a été remis. Y a-t-il des questions ou des amendements ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal du 19 mai 2005 est adopté.

4. Communications du Président

Je passe aux communications et souhaite vous livrer de brèves réflexions. La première sous le titre : « L'Agglo, une chance pour Fribourg ». C'est le titre que porte le texte conçu et périodiquement mis à jour par un de nos membres et délégué, par ailleurs un des pères de notre Agglo, M. John Clerc. C'est un credo auquel je me réfère souvent dans la mission qui nous est confiée, celle de la mise en place d'une agglomération, futur support d'un centre cantonal fort. La seconde sous le titre : « Le projet d'agglomération doit aboutir ». C'est le titre que le Conseil d'Etat a récemment donné à son communiqué de presse dans lequel il souligne qu'il faut donner toutes les chances au projet d'agglomération du Grand Fribourg. Une délégation du Conseil d'Etat a d'ailleurs rencontré le Bureau de l'agglomération pour l'inviter à tout mettre en œuvre afin de mener à bien ce dossier dont l'importance est capitale tant pour le canton que la région.

Nach diesen beiden Aussagen kann ich nur noch hinzufügen: die Agglomeration steht in der Geburtsphase, es fehlt nur noch die Wiege. Aber die werden wir auch noch bereitstellen. Sie braucht nicht luxuriös zu sein, nur eben gross genug, um die beantragten Fünflinge aufnehmen zu können. Oui, le berceau est prêt pour accueillir, comme vous le propose le Bureau, les quintuplés énumérés dans le message. Je vous invite donc à entamer tout à l'heure la discussion sur le rapport de synthèse et le message présentés par la Bureau.

Au sujet du projet fédéral d'agglomération, la conception directrice du projet vous a été présentée lors de la séance du 19 mai 2005. A la suite de cette présentation, elle a fait l'objet de différentes consultations, d'abord auprès des douze communes participant au projet et ensuite auprès des services cantonaux concernés. Cette consultation est maintenant close et le Groupe

technique de l'agglomération élabore un rapport à l'intention du Groupe de coordination qui en prendra connaissance en janvier prochain.

Une entrevue entre une délégation du Conseil d'Etat et le Bureau de l'Assemblée constitutive a eu lieu le 11 novembre 2005. La délégation du Conseil d'Etat était composée de MM. les Conseillers d'Etat Pascal Corminboeuf, Michel Pittet et Beat Vonlanthen. Au cours de cette séance, les Conseillers d'Etat ont réaffirmé le soutien de l'Etat aux travaux de l'Assemblée constitutive. Le Conseil d'Etat a clairement rappelé que la constitution de l'agglomération est déterminante pour le positionnement de l'ensemble du canton. Il a pris acte que le délai initialement prévu pour mener à bien des travaux de cette ampleur était trop court. Il a donc été envisagé de modifier la loi sur les agglomérations (LAgg) et le décret financier y relatif. Le Conseil d'Etat a fait parvenir au Grand Conseil des propositions de modification de la LAgg. Il propose qu'on lui accorde la compétence de prolonger de trois ans au maximum le délai pour la remise du projet de Statuts par l'Assemblée constitutive. Il propose également que dans la mesure où les travaux de l'Assemblée constitutive vont se poursuivre au-delà de l'année 2006 et de la présente période administrative, suite à laquelle les nouvelles autorités élues devront constituer les délégations respectives. Si bon nombre de délégués peuvent être réélus, d'autres viendront rejoindre les rangs de l'Assemblée constitutive. Le Conseil d'Etat propose encore une troisième modification concernant l'organe de nomination des délégués au sein de l'Assemblée constitutive. Jusqu'à présent, sur les trois délégués que comptait au minimum chaque commune membre du périmètre provisoire, un délégué était élu par le conseil communal. Les dix communes membres du périmètre provisoire avaient donc dépêché leurs syndics à l'Assemblée constitutive. L'adhésion des communes au projet d'agglomération constitue un élément clé. Le Conseil d'Etat propose donc de renforcer le lien entre l'Assemblée constitutive et les conseils communaux en faisant passer le nombre des délégués désignés par l'exécutif communal à deux. Finalement, concernant la prorogation du décret financier relatif à l'aide de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre, en parallèle avec le décret proposant une modification de la LAgg, un décret prorogeant le décret relatif à l'aide financière de l'Etat aux travaux de l'Assemblée constitutive. Le Conseil d'Etat propose qu'un montant de Fr. 100'000.- par an soit alloué aux travaux de l'Assemblée constitutive, ceci pour les exercices 2006 et 2007.

La dernière information concerne le projet de péréquation financière intercommunale. Je tiens à attirer votre attention sur ces importants travaux qui se déroulent actuellement au niveau cantonal. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat a décidé en octobre 2004 de mettre en place un comité de

pilotage sur la réforme de la péréquation financière intercommunale. Comme cela a été souligné dans le rapport du Bureau, l'objectif est d'introduire pour l'ensemble des communes du canton une péréquation qui soit horizontale et directe. Un plan de péréquation devrait également être constitué. Les travaux en cours, auxquels participent les représentants de trois communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération, donneront lieu à un rapport qui devrait être remis en 2006 au Conseil d'Etat. Sur la base de ce rapport, un projet de loi pourrait alors être élaboré et mis en consultation avant d'être soumis au Grand Conseil. Ces travaux sont étroitement liés aux travaux de l'Assemblée constitutive, notamment à ceux de la Commission financière, raison pour laquelle il est important de veiller à leur bonne coordination. Sur proposition du Bureau de l'Assemblée constitutive, le Conseil d'Etat a décidé que Mme Corinne Margalhan-Ferrat participerait pour le compte de l'Assemblée constitutive aux travaux de ce comité de pilotage. M. Albert Lambelet, président de la Commission financière, pourrait selon les besoins prendre part à certaines de ces séances.

5. Rapport de synthèse du Bureau de l'Assemblée constitutive

Le Président. Ce rapport vous est présenté par Mme Corinne Margalhan-Ferrat et je lui donne la parole.

Mme Margalhan-Ferrat. Le Bureau de l'Assemblée constitutive a pris la décision à l'automne 2005 de procéder dans un rapport de synthèse à une évaluation de l'ensemble des prises de position remises par les conseils communaux des dix communes membres du périmètre provisoire. Ce rapport - en français ou en allemand - vous a été envoyé sous pli en même temps que la convocation à la présente séance de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée constitutive a constaté dès la réception des premières prises de position des conseils communaux d'importantes divergences sur la question du financement de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle il a soutenu l'idée d'organiser une réunion de tous les syndics membres du périmètre provisoire, afin que les représentants des différents conseils communaux puissent esquisser des solutions de compromis, solutions qu'il reviendra à l'Assemblée constitutive d'apprécier. C'est également dans cette optique qu'il convient de comprendre les propositions qui ont été faites par le Bureau de l'Assemblée constitutive sur la base notamment des réflexions qui ont eu lieu lors de la séance des syndics du 7 septembre 2005.

Ce rapport de synthèse comprend une analyse des prises de position des conseils communaux qui font suite au second rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités d'août 2004 ainsi qu'une analyse des

prises de position qui ont été transmises par les conseils communaux après le rapport d'avril 2005 de la Commission financière.

Le Bureau de l'Assemblée constitutive remercie les conseils communaux d'avoir répondu à ces demandes de consultation.

Sur le fond, la consultation sur le rapport de la Commission financière a montré que pour la plupart des conseils communaux le mode de financement des domaines d'activités prévalait sur le choix du modèle d'agglomération. Plus de la moitié des conseils communaux consultés sont d'avis que les effets péréquatifs proposés dans les différents scénarios de la Commission financière sont largement insuffisants. Quant aux conseils communaux restants, ils déclarent pouvoir suivre la Commission financière et pouvoir se rallier à l'un des six scénarios proposés.

En croisant les résultats de la prise de position des conseils communaux sur le rapport de la Commission financière avec les résultats livrés par la consultation sur le rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités, on constate que les conseils communaux peuvent soutenir moyennant quelques aménagements le transfert des domaines de l'aménagement régional, de la mobilité (transports), de la protection de l'environnement (protection de l'air et lutte contre le bruit), de la promotion économique et dans une moindre mesure de la promotion touristique. Le fossé se creuse entre les conseils communaux, dès lors qu'il s'agit de l'intégration des domaines de la culture et des sports. Toutefois, le Bureau de l'Assemblée constitutive qui comprend les réticences des conseils communaux pour ce qui est de la réalisation ou de l'entretien des infrastructures régionales à caractère culturel ou sportif, propose que la promotion des activités culturelles régionales - il s'agit des compétences actuellement exercées par l'association de communes Coriolis Promotion - devienne un des demi-domaines d'activités de l'agglomération.

Ainsi, le Bureau propose dans ce rapport de synthèse la mise en place du modèle d'agglomération A5 +, modèle qui comprend les domaines de l'aménagement régional, des transports, de la protection de l'environnement, de la promotion économique, de la promotion touristique et de la promotion des activités culturelles régionales. Le Bureau de l'Assemblée constitutive insiste pour qu'à côté de ces domaines d'activités, l'agglomération se voit confier une mission en faveur du bilinguisme.

J'en ai terminé avec la présentation très rapide du rapport de synthèse du Bureau de l'Assemblée constitutive.

Le Président. Je remercie Mme Margalhan-Ferrat et passe maintenant au message du Bureau qui vous a été remis en vue de la présente séance. Je ne vais pas le commenter, il est par ailleurs très bref. Je souligne que la tâche du Bureau n'a pas été aisée face aux positions quelque peu cornéliennes

exprimées. Mais la volonté politique et les préférences affichées par les syndicats des dix communes lors de la séance du 7 septembre 2005 ont largement facilité le travail du Bureau, à savoir un oui pour une agglomération au sens de la LAgg et un oui à une agglomération regroupant le plus grand nombre de communes possible quitte à ne pas intégrer certaines tâches pour des raisons politiques et économiques. Mais combien de tâches précisément ? C'est le problème à résoudre. Hier liegt der springende Punkt, hier scheiden sich teilweise auch die Geister. Das Büro hat bei seinen Überlegungen hauptsächlich auf die Wünsche und die Reaktionen, die im Rahmen der Vernehmlassung zum Bericht der Finanzkommission geäußert wurden, Rücksicht genommen und versucht, eine für alle zehn Gemeinden, eventuell auch weiteren Gemeinden wie Avry und Matran, annehmbare Lösung anzustreben. Ich verweise diesbezüglich auf die Seiten 16 bis 18 des Berichts. Aber ich möchte hier auch in Erinnerung rufen, dass eine Agglomeration „à la carte“ statutarisch nicht möglich sein wird. Je viens de dire qu'une agglomération à la carte n'est pas possible.

Nous devons définitivement ancrer les tâches dans le projet de statuts. Les domaines d'activités que vous retiendrez tout à l'heure, engageront toutes les communes. La proposition du Bureau, tel qu'elle ressort du message, est un sage compromis à la vue des résultats de la consultation et des différents intérêts en jeu. L'évolution des structures au niveau de notre district et au niveau du canton va se poursuivre à un rythme élevé. Ce qui paraît peut-être plus facile à défendre pour les conseillers communaux, comme pour certains d'entre vous, ne va peut-être pas à terme dans le sens des intérêts de votre commune. La tâche d'un conseiller communal est de travailler pour l'avenir de sa commune, même si au départ l'acceptation de la population n'est pas toujours au rendez-vous. A ce titre, il faudra veiller à prendre les trains au bon moment. Une fois parti, il ne restera plus que les diligences. Certains, par exemple, cherchent maintenant à réaliser des économies d'échelles. Il y en aura probablement dans certains domaines. Mais il ne faut pas rêver. Certaines communes ne peuvent pas aujourd'hui réclamer des économies d'échelles pour des tâches auxquelles elles ne participent pas. Cela paraît logique. Il y a également des réflexions en cours dans certaines communes qui concernent une éventuelle demande de sortie. Ces demandes sont légitimes, bien sûr, mais doivent se faire sur des bases plus approfondies encore. Avant que la Commission financière n'ait terminé son travail suite aux décisions qui seront prises aujourd'hui et que le projet de statuts n'ait été mis en consultation, une demande de sortie me paraîtrait pour le moins prématurée.

Je souhaite maintenant passer à la discussion en vous informant d'emblée que des propositions d'amendements, respectivement des propositions complémentaires ont été déposées.

1. Il s'agit en premier lieu de celle déposée par les délégués des communes de Düdingen et de Tafers.

Antrag: Die Delegierten der Gemeinden Düdingen und Tafers beantragen der konstituierenden Versammlung der Agglomeration Freiburg beim Staatsrat umgehend eine Gesetzesänderung zu den Artikeln 9 und 29 des Gesetzes über die Agglomerationen vom 19. September 1995 zu erwirken.

Begründung:

1. Artikel 9 besagt, dass über den Einbezug in die Agglomeration nicht jede Gemeinde autonom entscheiden kann, sondern das darüber die Mehrheit der Gemeinden und der Stimmenden entscheidet. Dieser Artikel muss neu diskutiert und formuliert werden. Ein Nein der Stimmbürgerinnen und Stimmbürger einer Gemeinde kann nicht einfach übergangen werden. Über die Aufnahme in den provisorischen Perimeter hat der Staatsrat allein entschieden. Nun müssen auch die Bürgerinnen und Bürger ein entscheidendes Wort mitreden können.

2. Es ist unabdingbar, dass über die Aufnahme von neuen Aufgaben nicht die Mehrheit der Gemeinden und der Stimmenden entscheiden (Art. 29), sondern jede Gemeinde ihre Zustimmung geben muss. Bei der Frage über die Aufnahme neuer Aufgaben muss also Einigkeit herrschen und alle Gemeinden müssen damit einverstanden sein. Nur unter dieser Voraussetzung kann erreicht werden, dass die Gemeindeautonomie nicht rechtlos untergraben wird. Die Delegierten der Gemeinden Düdingen und Tafers stimmen an der konstituierenden Versammlung vom 2. Dezember 2005 einem Agglomerationsmodell A5 nur unter dem Hinweis zu, dass bis zur Volksabstimmung das Gesetz geändert wird und die Statuten die Gemeindeautonomie wahren.

Für die Delegierten der Gemeinden Düdingen und Tafers:
Roman Schwaller.

2. Der Antrag der Gemeinde Düdingen liegt ebenfalls vor und ich nehme an, dass es sich um einen zusätzlichen Antrag handelt, der den gemeinsamen Antrag der Gemeinden Düdingen und Tafers ergänzt. Er lautet wie folgt:

Antrag der Gemeinde Düdingen (Traktandum 1 der Botschaft).

Sehr geehrte Damen und Herren Delegierte

Bereits in ihrer Stellungnahme zum Bericht der Finanzkommission hat sich die Gemeinde Düdingen für den Einbezug der fünf Bereiche, Raumplanung,

Verkehr, Umweltschutz, Wirtschaftsförderung und Förderung des Tourismus, in die Agglomeration ausgesprochen. Dies mit dem speziellen Einbezug und dem Vorteil der Zweisprachigkeit als Grundeinstellung in der Agglomeration Freiburg. Im Bereich Wirtschaftsförderung muss eine enge Zusammenarbeit mit der Region Sense angestrebt werden. Im Tourismus muss das Schwarzseegebiet einbezogen werden, das die Gemeinden Düdingen und Tafers in der Tourismusförderung bereits unterstützen. Wir lehnen das Plus (+), d.h. die Integration von Coriolis Promotion deutlich ab. Durch den Einbezug von Coriolis Promotion würde die Förderung der kulturellen Aktivitäten zur alleinigen Aufgabe der Agglomeration. Verantwortlich ist hier aber die ganze grössere Region des Saane- und Sensebezirks. Wir ersuchen Sie, verehrte Damen und Herren, dem Agglomerationsmodell A5 ohne Einbezug der Kultur zuzustimmen.

3. Es ist zudem von der Gemeinde Düdingen eine E-Mail eingegangen, die von dem Gemeindeglied Herrn Mario Vonlanthen übermittelt wurde und folgendes enthält:

Sehr geehrter Herr Präsident

Sehr geehrte Frau Margalhan-Ferrat

Der Gemeinderat Düdingen hat von der Botschaft und den Anträgen des Büros der konstituierenden Versammlung zuhanden der Delegierten für die Versammlung vom 2. Dezember 2005 Kenntnis genommen. Diesbezüglich werden die Vertreter des Gemeinderats in der konstituierenden Versammlung folgende Anträge stellen:

1. Der Gemeinderat Düdingen spricht sich nach wie vor für ein Agglomerationsmodell mit fünf Aufgabenbereichen aus: Raumplanung, Mobilität, Umwelt, Wirtschaftsförderung und Förderung des Tourismus, dies unter der Bedingung einer Vereinbarung mit der Region Sense.
2. Die Zweisprachigkeit ist eine Grundeinstellung der Agglomeration.
3. Das Agglomerationsgesetz soll dahingehend abgeändert werden, dass die Autonomie der Gemeinden bei Entscheiden zur Agglomeration gewährleistet bleibt.

Sur le fond, cette proposition est plus ou moins identique à la proposition qui m'a été remise aujourd'hui par la commune de Düdingen.

Voilà, en ce qui concerne ces propositions, sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants. J'ouvre maintenant la discussion.

M. Allenspach. Aujourd'hui nous vivons le jour J pour vraiment opérer un choix. Jusqu'ici, nous avons toujours pris des décisions à titre provisoire :

pour consultation ou pour examen des dossiers. Aujourd'hui, nous prendrons de véritables décisions et je crois que nous pouvons être satisfaits après trois ans de travail. Dans la gamme de tâches qui vous a été présentée, il n'y a plus aucun luxe. Il y a quelque temps déjà cette Assemblée a décidé d'abandonner le huitième domaine concernant les crèches. Après la consultation des communes sur le rapport de la Commission financière, on a rapidement constaté que les infrastructures culturelles et sportives étaient trop chères ou que leur intégration était encore prématurée pour les adjoindre à cette gamme. Nous avons aussi connu des satisfactions, notamment lorsque les communes ont accepté le principe minimum d'une agglomération A3 comprenant l'aménagement, les transports et l'environnement. C'est la Commission des domaines d'activités qui a élaboré ce programme. Elle prend aujourd'hui connaissance de cette évolution avec beaucoup de satisfaction, même si tout le programme qu'elle proposait n'a pas été accepté. Ces domaines font aussi partie de ceux qui sont indispensables pour élaborer le projet d'agglomération fédéral. Une agglomération A5 inclut la promotion économique et la promotion touristique, domaines qui sont indispensables si on veut élaborer un véritable plan directeur régional.

Wenn hier noch einige strategische Fehler gemacht wurden, ich würde es einmal so ausdrücken, dass noch nicht im Detail mit der Region Sense gesprochen wurde, ist schade. Ich bin der Überzeugung, dass die beiden Gemeinden Düdingen und Tafers ohne zusätzliche Kosten aus dieser A5-Geschichte herauskommen werden und wir hier nicht zu diskutieren haben, wie diese Probleme gelöst werden können, damit diese beiden Gemeinden für die Förderung der Wirtschaft und des Tourismus nicht zusätzliches Geld bezahlen müssen, aber gleichzeitig auch eine Art Relais zwischen dem Saane- und dem Sensebezirk darstellen können. Ich denke, es ist wichtig, dass solche Beziehungen über die Agglomeration hinaus bestehen.

Il est absolument nécessaire de discuter concrètement des détails avec la Region Sense pour régler ces questions afin que les communes de Guin et de Tavel n'aient pas à payer deux fois et puissent jouer le rôle de relais entre les deux districts. Je peux proposer d'attribuer ce mandat à la Commission des domaines d'activités qui avait déjà invité M. Portmann, le secrétaire de la Region Sense.

Pour ma part, je soutiens le modèle A5+ avec la promotion culturelle. La promotion culturelle constitue le bijou dont on a besoin ; c'est le domaine le plus attractif pour la population. Je défends aussi l'idée que Coriolis Promotion est indissociable d'une Agglo A5+ et qu'elle doit nécessairement être soutenue financièrement par les communes.

En ce qui concerne le bilinguisme, je constate qu'il est souhaité par beaucoup, non pas en tant que domaine d'activités, mais comme mandat

donné à l'agglomération à ancrer dans les statuts. Il permettra les échanges interculturels entre les parties francophone et alémanique.

Pour toutes ces raisons, je vous prie donc d'accepter le modèle Agglo A5+.

M. Maillard. Personnellement, je suis aussi pour le modèle A5+. Mais, j'ai entendu toute à l'heure Madame Margalhan Ferrat parler de Coriolis Promotion. Je souhaite donc qu'elle précise le +) que représentent les activités culturelles, sans pour autant être un domaine d'activités. En effet, s'il devait s'agir en ce qui concerne la culture d'un nouveau domaine d'activités, je suis d'avis que l'on pourrait réfléchir différemment.

Mme Margalhan-Ferrat. Les cinq domaines d'activités actuellement retenus sont l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement, la promotion économique, la promotion touristique. Cela constitue ce qu'on a appelé Agglo A5. Le +) correspond simplement à l'intégration de Coriolis Promotion, c'est-à-dire au transfert par les communes à l'agglomération des compétences exercées par l'association de communes existante Coriolis Promotion. Il ne s'agit en aucun cas d'une intégration du concept de Coriolis dans sa totalité. On n'a pas voulu en faire un sixième domaine à part entière, puisqu'il est en quelque sorte amputé de la problématique des infrastructures régionales à caractère culturel, qui restent du ressort de l'association de communes Coriolis Infrastructures.

Frau Hodel. Herr Präsident. Sie haben uns ein eindrückliches Bild gezeigt: das Bild von der Wiege, die noch nicht bereit ist, um die bereits geborenen Fünflinge aufzunehmen. Die Eltern leben zwar schon seit langer Zeit auf engem Raum zusammen, aber sie kennen sich kaum. Sie haben sich erst gerade jetzt ein bisschen kennen gelernt. Die Wiege für die Fünflinge ist nicht bereit. Fünflinge in die Welt zu setzen, ohne eine vorbereitete Wiege, bedeutet ein schon sehr grosses Wagnis und zeugt von Mut. Fünflinge aber, sind gegenwärtig mehr als genug. Das Plus, was immer es auch darstellen soll, wäre unverantwortlich und könnte das gute Gedeihen der Fünflinge auf s Äusserste gefährden.

M. Bourgarel. Personnellement, j'aurais préféré des octuplés. Bien sûr, on me dira que c'est impossible, biologiquement parlant. Même si on ne fait que des quintuplés, il n'y aura pas que deux parents, comme cela est le cas dans la nature, mais dix parents, les dix communes. Nous essayons de donner des visions d'avenir et nous essayons également de prévoir, c'est-à-dire nous essayons de gouverner, et pas seulement de réagir. J'ai été frappé par la réaction de l'ensemble des communes, qui est bien dans l'air du temps et qui se comportent comme de bons gestionnaires. Mais, est-ce suffisant ? Est-il

suffisant à l'avenir de se contenter de gérer au mieux le centre cantonal ? On le dit, le canton est bien géré, nous avons des finances équilibrées. Nos communes sont peut-être pas dans la même situation et cela se répercute sur le centre cantonal. Dans les années soixante, lorsqu'il s'agissait d'aménagements et de créer un contournement de Fribourg, le Syndic de l'époque avait jugé aberrant de l'intégrer à l'autoroute, qui était alors en planification, il trouvait aberrant de sortir des limites communales. Etait-ce gouverner ? Etait-ce prévoir ? Eh bien, l'avenir a montré que non ! Essayons aujourd'hui de gouverner, de prévoir, et de répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi je défends formellement A5+, même si je souhaitais bien voir un berceau avec des octuplés.

M. Bourgknecht. Le Conseil communal de Fribourg s'était à l'époque également prononcé pour huit domaines d'activités. Aujourd'hui, il se rallie à l'idée d'une Agglo A5, même s'il regrette l'amaigrissement, conscient que si l'on veut sauver l'Agglo, on est obligé de la réduire quelque peu. Par contre, une Agglomération A3 est à son avis inutile, car elle ne ferait rien d'autre que de reprendre les missions qui sont actuellement confiées à la CUTAF, missions que cette dernière pourrait remplir sans autre. En ce qui concerne la variante A5+, donc celle qui comprend la promotion des activités culturelles, le conseil communal de Fribourg, qui en a discuté lors de sa dernière séance, émet de très gros doutes par rapport à l'opportunité de l'ajout de ce +). En effet, l'association de communes dite Coriolis Promotion est aujourd'hui ouverte à toutes les communes du district de la Sarine et d'un certain nombre d'autres communes de la Singine, voire du Haut-Lac francophone. Pourquoi cela, parce que les habitants de toutes ces communes profitent actuellement des manifestations culturelles d'importance régionale qui s'y déroulent. D'autres communes, par ailleurs hors agglomération – elles sont il est vrai peu nombreuses -, participent déjà à Coriolis Promotion, soit comme membres, soit en versant un don. Or, si l'agglomération devait aujourd'hui reprendre cette tâche, ces autres communes n'auraient à notre avis plus aucun intérêt à participer financièrement à la promotion de la culture. Elles n'auraient plus qu'à payer sans pouvoir participer aux organes de décision. Depuis longtemps, les communes membres de Coriolis Infrastructures ont regretté que les communes plus lointaines ne participent pas assez à la promotion des activités culturelles. Or, choisir aujourd'hui une Agglo A5+, serait dans ce sens un signal particulièrement négatif, car ce serait le meilleur moyen pour que les communes de l'agglomération participent seules aux activités culturelles qui s'y déroulent et qui profitent non seulement à elles, mais aussi à l'ensemble de la région. Cela serait pour nous un pas en arrière dans la collaboration à une plus large échelle qui se met en place au niveau de la promotion culturelle. C'est dans ce sens que, au nom du Conseil

communal de la Ville de Fribourg, je me rallierai à la proposition faite par les communes singinoises, qui est de ne pas voter une agglomération A5+, mais simplement une agglomération A5.

M. Dafflon. Octuplés ? Quintuplés ? Pourquoi pas, pour autant que papa et maman aient le même porte-monnaie ? Grolley a toujours préconisé une agglomération forte, mais aussi un rapprochement de nos différences, au niveau des charges, au niveau des recettes et au niveau des taux fiscaux. On veut bien jouer le jeu, c'est vrai, parce qu'on paie moins que les autres. Mais il faut bien se rendre compte aujourd'hui, par rapport à l'effort financier qui est demandé, pourquoi la commune avec le potentiel financier le plus faible des dix communes, doit faire l'effort d'entrer dans ce club ? C'est à l'unanimité que le Conseil communal a voté, avec ses délégués, une Agglo A5+. Mais nous avons toutefois plusieurs objections à formuler. Tout d'abord, au niveau financier, nous avons beaucoup regretté que l'assemblée constitutive ne se soit pas clairement déterminée sur les pistes fournies par la Commission financière qui a fait un excellent travail. Comme un délégué vient de le relever, il faut que l'effet péréquatif soit accentué pour que l'on reste dans le bon train et éviter que l'on soit dans la diligence. Toutes les communes doivent effectuer un véritable rapprochement financier. Au niveau juridique et statutaire, nous partageons pleinement la vue des communes singinoises. Nous estimons qu'il est primordial, par un changement des bases légales, de maintenir du moment où l'on accepte une Agglo A5+, l'autonomie des communes pour une extension à terme des domaines d'activités. Et dans ce sens-là, il est impératif qu'aucun automatisme ne soit créé au niveau statutaire pour le futur. Finalement, concernant le bilinguisme de notre agglomération, nous souhaitons pleinement cette démarche qui nous distingue des autres agglomérations dans ce domaine et nous sommes très favorables à aller dans cette direction. En résumé, nous sommes donc favorables à une agglo A5+.

M. Schwaller. Seit fast vier Jahren sind wir, die Gemeinden des provisorischen Perimeters der Agglomeration Freiburg, gemeinsam auf dem Weg zur Bildung dieser Agglomeration als politisches Gebilde. Ein schönes Stück Weg liegt nun hinter uns und wir sind uns in dieser Zeit sicher auch näher gekommen oder haben uns aufeinander zu bewegt. Heute wollen wir einen ersten wichtigen Entscheid bezüglich der Aufgabenbereiche und die Gemeinde Tifers unterstützt, mit der Gemeinde Düdingen, die vorgeschlagene Agglomeration A5. Noch ist das Ziel nicht erreicht, ein beträchtliches Wegstück liegt noch vor uns, ein holperiges Wegstück, das mit Sorgfalt angegangen werden muss. Hier gibt es einmal die Fragen zur Abgrenzung der Aufgabenbereiche als Stolpersteine. Was bleibt in der

Kompetenz der Gemeinden, was geht in die Kompetenz der Agglomeration über? Grössere Hindernisse, und wir haben es gerade gehört, bilden die finanziellen Fragen. Es muss jedermann klar sein, dass hier bei allen Kostenaufteilungen die Finanzkraft der Gemeinden berücksichtigt werden muss. Die grossen Unterschiede bei den Gemeindesteuerfüssen, die bis zu 20% betragen können, und vor allem bei den Steuereinnahmen der juristischen Personen, lassen keine anderen Lösungen zu. Reine pro Kopf-Beiträge sind ausgeschlossen. Das grösste Hindernis bilden aber sicher die Art. 9 und insbesondere Art. 29 des Gesetzes über die Agglomerationen. Art. 9 besagt, dass der Einbezug nur über die Mehrheit der Stimmenden und der Gemeinden geht; dieser Artikel muss neu formuliert und neu diskutiert werden. Artikel 29 schreibt vor, dass auch über die Aufnahme neuer Aufgaben die Stimmenden und die Gemeinden entschieden; dies ist undenkbar. Bei der Frage über die Aufnahme neuer Aufgaben muss Einigkeit herrschen: alle Gemeinden müssen damit einverstanden sein. Selbst die als nicht sehr demokratisch bezeichnete EU kennt für wichtige Entscheide die Einstimmigkeit. Ich habe bereits an der ersten konstituierenden Versammlung im Januar 2002 und seither bei mehreren Gelegenheiten auf dieses Problem hingewiesen. Auch die Rechtskommission hat auf diese Frage hingewiesen. Der Gemeinderat Tafers hat sich sowohl in seiner Stellungnahme zum Bericht über die Aufgabengebiete als auch in der Stellungnahme über den Bericht der Finanzkommission in aller Deutlichkeit dazu geäussert. Die Artikel 9 und 29 des Gesetzes über die Agglomerationen müssen zwingend geändert werden. In der Botschaft zur heutigen konstituierenden Versammlung teilt das Büro mit, dem Staatsrat zuhanden des Gross Rats eine Änderung des Gesetzes über die Agglomerationen beantragen wird. Leider wird aber eine Änderung der Artikel 9 und 29 mit keinem Wort erwähnt. Wir bedauern dies sehr. Allen involvierten Kreisen muss es heute klar sein, dass uns mit den Änderungen dieser Artikel ernst ist. Wir würden keinen Statuten zustimmen, die vorsehen, dass über die Aufnahme neuer Aufgaben eine Mehrheit der Stimmenden und Gemeinden entscheidet. Das würde die faktische Aufhebung unserer Gemeindeautonomie bedeuten und auf die Gemeindeautonomie wollen, dürfen und können wir nicht verzichten. Tafers und Düdingen gehören zu einem anderen Bezirk und haben als Verwaltungszentrum und Wirtschaftszentrum dem eigenen Bezirk gegenüber Verantwortung zu übernehmen. Wir können den Entscheid, in welchen Bereichen wir in Zukunft uneingeschränkt mit den Gemeinden des Sensebezirks zusammenarbeiten und mit welchen nicht, unmöglich einer Mehrheit französischsprachiger Gemeinden eines anderen Bezirks überlassen. Die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger der Gemeinde Tafers haben letzte Woche mit ihrer klaren Zustimmung für eine Beteiligung am Sportzentrum St-Léonard einmal erneut unter Beweis gestellt, dass sie bereit sind, an einem starken Zentrum

mitzubauen, auch über die Bezirksgrenzen hinaus. Wir stimmen heute einer Agglomération A5 zu, aber nur unter diesen Bedingungen.

M. Scheuwly. Chacun connaît mon amour pour les petits cigares. Il semble bien qu'on veuille me faire changer mes habitudes et me faire passer dorénavant aux gitanes. Plaisanterie à part, le débat ne se situe pas ici.

Permettez-moi de distinguer trois époques: le moyen âge. Le moyen âge est la situation où nous nous sommes trouvés à la réception du rapport de la Commission financière qui définissait un schéma qui ne plaisait pas à tout le monde et qui a même suscité une certaine animosité contre lui. A ce moment-là, on pensait que le projet de constitution de l'agglomération allait prendre fin. La décision a été prise par le Préfet de la Sarine de convoquer une institution qui ne plaît pas à tout le monde, celle de la Conférence des Syndic, qui a souvent été décriée. C'est tout de même cette Conférence des Syndics qui a permis d'aboutir à ce que j'appellerai la renaissance, puisque nous avons donné à l'agglomération un nouveau souffle avec l'option d'élargir le périmètre en en diminuant dans un premier temps le nombre de domaines d'activités. La troisième période est celle des temps modernes ou de l'espoir. Il y a des domaines qui vont de soi, notamment l'aménagement régional, les transports et l'environnement et leurs pendants que sont la promotion économique et la promotion touristique, ce qui donne une Agglo A5. Il y a également ce +) qui constitue un accompagnement indispensable si l'on veut donner une certaine image de ce canton. Je crois aujourd'hui que nous sommes à la croisée des chemins. Il ne faut alors pas se tromper. Sur un chemin creux on peut rencontrer des ennuis et certains dommages risquent d'être irréversibles. Ce petit plus, que représente Coriolis Promotion, ce sont les activités culturelles que chacun peut s'offrir. Même les petites communes comme Grolley sont prêtes à aller dans ce sens-là.

Cela suscite également d'autres réflexions, qui ne font pas partie des débats de ce jour. La loi définit comment ces activités doivent être financées. Ce n'est pas aujourd'hui qu'elle peut être changée, et si elle devait l'être, cela ralentirait sans doute de manière très importante le processus en cours. De plus, nous devons y adhérer d'une manière inconditionnelle et nous savons au niveau culturel et au niveau de la péréquation que nous avons un double effet péréquatif par ce choix. D'une part la capacité financière est prise en compte pour la détermination des parts des communes dans ces activités culturelles, d'autre part, sur le volet des infrastructures culturelles, il faut se rappeler qu'un certain nombre de communes du centre cantonal, membre de l'agglomération, vont non seulement financer ces infrastructures mais aussi en garantir le fonctionnement. Ce qui représente au niveau des infrastructures culturelles un investissement de 35 millions, il faut le rappeler quand même, et si on y ajoute Villars-sur-Glâne 40 millions, plus 22 millions

pendant cinq ans qui vont être votés prochainement. Ces cinq communes forment le centre cantonal. En outre, avec le site sportif de St-Léonard dont certaines communes sont prêtes à supporter les frais de fonctionnement, je crois pouvoir dire, indépendamment de ce qui adviendra de la nouvelle péréquation communale dans ce canton, que l'effet péréquatif pour ce domaine particulier de la culture est parfaitement atteint et qu'il serait erroné de ne pas le prendre en considération.

Parlons maintenant des propositions qui ont été faites par les communes de Düringen et de Tafers au sujet des modifications légales. Les soucis exprimés par les deux communes singinoises ont été pris en considération par le Bureau. La modification de l'art. 9 qui permettrait à une commune de s'écarter de la double majorité n'est pas acceptable et le fait d'introduire l'unanimité pour introduire un nouveau domaine d'activités ne l'est pas non plus. Le régime démocratique souhaité par ces propositions serait très original et réducteur et n'est donc pas acceptable. On l'a vu encore dimanche avec la votation sur les commerces dans les aéroports: trois villes peuvent imposer leur volonté à notre pays. Cela on doit l'accepter, c'est notre démocratie. La règle de l'unanimité est également valable dans d'autres domaines et peut aussi aboutir à des échecs. De par notre expérience, nous savons que cette double majorité nous pousse également à opter pour le bon compromis lorsqu'on veut faire admettre une proposition de cet ordre. C'est la pratique démocratique et je demanderai donc aux communes singinoises de ne pas avoir de craintes à ce sujet. Quant au bilinguisme, je pense qu'on ne parle pas du bilinguisme au sens formel, mais bien d'un bilinguisme promotionnel. C'est le centre cantonal qui veut vivre ce bilinguisme pour se démarquer des agglomérations de Lausanne ou de Berne. On doit permettre dans un sens ou dans l'autre, la mise en place d'un véritable système qui offre aussi bien aux francophones qu'aux germaniques d'apprendre à pratiquer le bilinguisme. J'ai le sentiment que tout cela fait partie du projet d'espoir qui est préconisé par le Bureau et il n'y aura pas de ségrégation par la suite. Les communes qui participent maintenant aux activités culturelles le feront également avec l'agglomération. L'agglomération ne doit pas être une bulle, elle doit être ouverte sur l'extérieur et c'est dans cet esprit que je demande que le projet proposé par le Bureau soit soutenu.

M. Brägger. Wenn sie eine zweisprachige Agglomeration nicht wollen, d.h. unter sich bleiben wollen, dann wählen Sie eine Agglo 5+ und gegen die Gesetzesänderungen, dann sind uns los; wenn sie uns aber wollen, dann wählen sie eine Agglo 5, aber ohne Plus und treten sie auf die Gesetzesänderungen ein. Die Schweiz hat eine Tradition Minderheiten zu achten und das ist Demokratie.

M. Ramuz. Je m'excuse de ne pas avoir pu assister à la Conférence des Syndics du 7 septembre 2005 où vous avez opté pour cette Agglo A5. Par contre, j'ai de la peine à constater que l'on veut faire passer d'abord les domaines d'activités qui ne posent aucun problème et écarter ceux qui engendrent des problèmes financiers. Pour ma part, Coriolis Promotion n'est rien d'autre qu'une tâche de district et ce qui pose véritablement problème, c'est Coriolis Infrastructures. En plus de cela, ce qui m'inquiète, c'est qu'on essaie aussi d'éluder les frais de fonctionnement de certaines structures sportives que le club des cinq doit assumer à pérennité et probablement aussi leur entretien pour le futur. C'est effectivement là où on veut faire une péréquation financière pour ponctionner les communes qui aident déjà dans un domaine régional important et même à l'échelle du canton. Il ne faut pas oublier non plus la péréquation financière cantonale, où nous payons déjà un montant énorme pour toutes les tâches de l'Etat. Nous serons donc ponctionnés à deux niveaux. L'agglomération est encore plus perverse, car, au niveau cantonal on dit péréquation et on prend de nouveaux impôts. Il y a aussi la balance d'une péréquation des tâches et des charges. Ici, on ne parle que la péréquation des recettes, et en définitive, pour faire quelque chose qui engendre peu de frais, nous avons aussi les frais administratifs. Pour le moment, on n'a encore rien réglé. On a fait que des tâches supplémentaires. Je me demande ce qui va rester à ce club des cinq à la fin pour honorer les tâches de l'agglomération, pour honorer les tâches cantonales et pour maintenir les actifs sur le plan de la commune. Là, j'ai de gros soucis, car on a des juristes éclairés au niveau de l'agglomération. On fait quelque chose dont on ne peut attendre que des droits et des obligations. Je ne vois pas beaucoup cœur au niveau de la gestion. En ce qui concerne le bilinguisme, je trouve qu'il ne faut pas se leurrer; nous avons depuis longtemps déjà montré le bon exemple et il y a longtemps que nous avons donné la possibilité à nos habitants d'aller suivre un enseignement, s'ils le souhaitent pour leurs enfants. On en a toujours assumé les frais, sauf les frais de transport.

M. Clerc. M. Le Président, avez-vous l'intention de distribuer le courrier qui nous est parvenu de la Singine ? Où est-ce qu'on est sensé en prendre uniquement connaissance oralement ? J'ai compris l'essentiel du message. Il n'y a rien de nouveau, c'est un discours qu'on entend depuis fort longtemps. On ne choisit pas ses voisins, la Singine devrait avoir toute sa place dans l'agglomération. Mais à voir la configuration de la salle, on voit que les armoiries de la Sarine et celles de la Singine sont séparées par une sorte de mur en bois, qui ressemble un peu à celui de Berlin. Je rappelle que la Loi sur les agglomérations a été votée en 1995, il y a maintenant 10 ans, sur proposition d'un Conseiller d'Etat qui s'appelait Urs Schwaller et qui est peut-être le frère de quelqu'un d'autre. Je n'ai pas tous les arbres généalogiques à

disposition. Cette loi prévoyait un mécanisme de décision inspiré de ce que nous connaissons dans la Constitution fédérale. Si on veut réviser la Constitution, il faut une majorité de 12 cantons sur 23 et la majorité du peuple suisse. Là, on a un mécanisme identique avec une majorité des communes de six sur dix et la majorité de la population. Comme M. Schneuwly vient de le dire, l'idéal serait de ne pas dégager une majorité, mais d'être sûr d'avoir une unanimité, et c'est pour cela qu'on essaie de trouver des compromis qui satisfont tout le monde. Cette loi, à l'époque, elle a été soumise au référendum facultatif que personne n'a demandé. Il y a eu par la suite des motions qui voulaient modifier les fameux articles 9 et 29. Le grand Conseil a refusé ces motions. Alors, est-ce qu'on va éternellement recommencer ce débat ?

Cela me paraît un peu fâcheux. La proposition singinoise signifie pratiquement l'instauration d'un droit de veto d'une seule commune. M. Schwaller a dit que dans l'Union européenne il fallait l'unanimité, mais on voit ce que cela donne, l'unanimité. Il suffit que la France et les Pays-Bas disent non pour que tout s'écroule. S'il y avait eu l'unanimité pour la constitution de la Confédération, on en serait encore à l'époque de la Diète. Je crois quand même qu'il faut assumer ces quelques progrès qu'on a réalisés dans le temps.

Sur le bilinguisme, M. Schneuwly a très bien défini ce que nous entendions faire. Après lecture attentive du rapport à la page 17, le chiffre 5, explique exactement de quoi il en retourne. Mais, chaque fois que le mot est agité, il y a toujours la crainte de ce côté-ci de la Sarine qu'il s'agisse d'une tactique grignotage et que, finalement, l'allemand s'impose comme langue de l'ensemble du district de la Sarine, contrairement au principe de la territorialité qui figurait dans la constitution suite à une motion déposée par le Conseiller national Erwin Jutzet, alors député. Le 2 décembre c'est le jour des coups d'Etat. C'était peut-être une bonne idée de se réunir aujourd'hui, car cela permettrait peut-être de mettre un terme à cet exercice, c'est-à-dire de déclarer l'acte de décès de cette agglomération dans le périmètre des dix communes envisagé par le Conseil d'Etat et d'emprunter, peut-être aussi, une autre voie. Evidemment, beaucoup de temps aura été perdu. S'engager dans une fausse voie, serait également une erreur. On est en train, si on continue comme ça, de mettre sur pied une agglomération en carton-pâte et je m'inquiète du diktat de Düdingen et de Tifers, que nous avons entendu aujourd'hui et qui nous paraît totalement inacceptable.

M. Maillard. Le Conseil communal de Marly, dans sa majorité, soutient la proposition de l'agglomération A5+. C'est cette solution que nous souhaitons pour l'avenir de l'agglomération et qui est porteuse d'espoir. Le Conseil

communal de Marly soutient aussi, mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, la modification de l'art. 9 telle que proposée par les communes singinoises.

Mme Berset. Ce matin, nous sommes réunis pour prendre certaines décisions pour le futur de notre agglomération. La commune de Belfaux se trouve dans le périmètre provisoire et trois délégués participent aux travaux. Nous nous rallions au resserrement des domaines d'activités qui permettra peut-être à toutes les communes de continuer de vouloir appartenir à la future agglomération. Nous partageons aussi l'avis qu'il convient de faire de cette agglomération un centre fort pour que le canton puisse trouver sa place dans le cadre du développement du territoire à l'échelle de la Confédération. Nous estimons également qu'il est primordial qu'une discussion ait lieu sur le point de vue financier, un problème qui ne doit pas être occulté. En l'état, lorsqu'il s'est agi d'avoir une séance appelée d'urgence suite à la publication du rapport de la Commission financière, je crois que le détonateur en a bel et bien été les chiffres qui étaient contenus dans ce rapport. Alors, on a un peu tenté d'esquiver les difficultés en resserrant les activités pour obtenir la majorité des membres ici présents. Notre commune avait déjà formulé ce vœu dans le cadre de la consultation faite auprès des conseils communaux pour qu'une étude soit faite au sujet de la répartition des impôts des personnes morales. Or, les enjeux pour le futur sont bien présents. Et si on table sur une certaine volonté des communes membres pour trouver une entente pour les domaines d'activités, il faut maintenant aborder ouvertement la question des finances. Il faut que chacune des communes participe en fonction de ses possibilités. A la lecture du document concernant les dernières statistiques fiscales cantonales 2003, on constate bien que chaque commune n'a pas, et de loin, les mêmes capacités financières. Notre proposition se trouve renforcée par les statistiques fiscales cantonales 2003 et nous constatons de grandes disparités, notamment dans les rentrées des personnes morales. Si on est bien conscient que le club des cinq contribue de manière très forte aux infrastructures culturelles et sportives, il faut bien dire aussi que ces mêmes communes ont un bon rendement de l'impôt des personnes morales et qu'au sein de l'agglomération ce rendement présente des variations énormes. Si chacun était d'accord pour mettre un certain pourcentage de ces impôts dans un pot commun, le pot financier serait ainsi bien établi et il ne resterait plus qu'à le répartir selon une clé de répartition encore à définir. Il nous apparaît donc, si une péréquation des ressources n'est pas décidée en parallèle, que l'avenir de l'agglomération risque bien d'être compromis lorsqu'il s'agira de la soumettre au vote de la population. Comme cela a été dit, il fallait monter dans le train de l'agglomération - et je vous rappelle par ailleurs qu'il y a deux gares à Belfaux - et prévoir un avenir financier serein pour les habitants de la commune que nous représentons.

Nous demandons donc une correction des inégalités existantes entre toutes les communes membres du périmètre provisoire. C'est dans cet esprit que les délégués de la commune de Belfaux se rallient aux cinq domaines d'activités proposés, tout en attendant les analyses et les conclusions des études financières demandées.

M. Uldry. La commune de Villars-sur-Glâne a toujours été favorable à une agglomération, même une agglomération à sept tâches, voire à huit. Aujourd'hui, ce n'est pas de cela dont on discute. Nous voyons que même à cinq tâches nous connaissons encore des problèmes. Comme je l'ai souvent relevé au sein des organes et commission dont je fais partie, j'aurais préféré que l'on parte d'abord avec trois tâches, c'est-à-dire, l'aménagement du territoire, les transports et l'environnement, car ce sont des tâches que nous pouvons aujourd'hui réaliser très facilement. Ce n'est qu'ensuite qu'il faut développer la structure mise en place pour la promotion économique ou pour la promotion touristique. Dix communes en font déjà partie et cela sera vraiment facile d'autant plus que nous sommes très modestes dans les dépenses au niveau de la promotion économique. Il faut démarrer comme il faut, ce qui veut dire démarrer avec trois tâches et ensuite se développer au fur et à mesure.

Le Président. Est-ce là une proposition formelle ?

M. Uldry. Oui, Monsieur le Président.

M. Ducotterd. Pour ma part, il est inacceptable de partir avec un système à trois tâches. Cela reviendrait à ce qu'on parte avec un système bon marché qui ne coûte pas cher et qu'on mettrait par la suite des tâches qui coûtent cher. Ces tâches nous seraient imposées et c'est ce qui n'est pas normal. La commune de Grolley s'est montrée intéressée pour une étude sur une éventuelle fusion des communes de l'agglomération. Je n'ai pas retrouvé de remarque à ce sujet dans le rapport du Bureau. Je ne sais pas pourquoi. Plusieurs communes et conseillers communaux ont fait de même dans différentes interventions. Mes questions sont les suivantes: est-ce que le Bureau s'est penché sur une étude concernant la fusion des communes de l'agglomération ? Si oui, quelle est sa position ? Une fusion permettrait certainement d'obtenir une meilleure unité et les conséquences des décisions prises auraient la même influence financière sur chaque citoyen. Chacun pourrait tirer à la même corde pour choisir ce qui est bien et ce qui est bon.

Mme Baumeyer. Ich bin etwas besorgt über den aufgebrachten Ton, über deutsch und welsch in diesem Saal. Bisher ist es uns gelungen, die

Zusammenarbeit als etwas Fruchtbares zu sehen. Möglicherweise haben wir vom Hinterland ein anderes Demokratieverständnis, als die Herren, die aus der alten Patriziergeschichte herkommen und im Mittelalter schon das Sagen hatten. Herr Schneuwly hat uns beruhigt, man werde uns nicht überfahren, wir sollen keine Besorgnis haben. Trotzdem, eine Gesetzesänderung wäre in diesem Fall kein Problem, weil ja nur das, was jetzt versprochen wird, festgeschrieben würde. Für uns Sensler Gemeinden ist es lebenswichtig, dass wir eine Sicherheit haben, in der einer Demokratie auch so weiterzuleben, wie sie festgelegt wurde. Der Einbezug der Gemeinden ins Jenseits der Saane liess damals mit dem provisorischen Perimeter schon erahnen, dass damit Risiken verbunden waren. Keiner konnte sich vorstellen, dass das einfach so geschluckt werde. Ich erwarte, dass die Welschen die Deutschen und die Deutschen die Welschen inzwischen ernst nehmen und man Ängste, die da hervorgebracht werden, auch ernst nimmt und damit auch die Bevölkerung ernst nimmt, und nicht einfach mit einem eleganten Spruch unter den Tisch wischt.

Le Président. La parole n'étant plus demandée, j'aimerais brièvement répondre notamment en vous précisant la marche à suivre pour les travaux ultérieurs et en enlevant également certaines craintes à certains délégués. J'ai une position relativement spéciale, c'est-à-dire que je suis d'une part comme le prévoit le règlement le président de cette Assemblée, et que d'autre part je suis le président du Bureau, dont je pourrais être le rapporteur. Je réunis donc à moi tout seul toutes les fonctions qui au niveau parlementaire sont normalement attribuées aux commissions, aux rapporteurs et aux présidents. Comme vous le savez, je suis un homme relativement modeste, même si je ne lâche pas facilement les os que je tiens en principe. Sur la marche à suivre des travaux, qui dépend de la décision que vous prendrez tout à l'heure, il y aura, essentiellement les travaux d'élaboration des statuts qui devront se faire, avec l'aide de la Commission financière. Le Bureau confiera précisément à cette fin certaines tâches à cette dernière. Par là, je réponds à Mme Berset, les problèmes d'options financières à voir ou à prévoir seront déjà discutés à ce stade. On peut aussi envisager une étude des possibilités juridiques pour apporter un peu de satisfaction, si j'ose dire, aux Alémaniques concernant le projet de modification de la loi sur les agglomérations. J'y reviendrais tout à l'heure. Il y aura aussi par la suite une consultation sur ce projet de statuts, ce qui veut dire que la décision que vous prendrez aujourd'hui n'est une décision définitive que sous l'angle des domaines des activités qui vont être ancrés dans le projet de statuts. Par contre, elle n'est évidemment pas définitive quant à l'engagement des communes d'adhérer à l'agglomération puisque seule l'acceptation des statuts par vos populations respectives constituera cet acte final. A ce titre,

vous avez donc encore toutes les garanties pour la suite des opérations. Je vous rappelle encore une fois, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises en tant que président, il n'est pas concevable que nous allions et que vous, les représentants des autorités communales, alliez devant la population sans que les statuts soient le reflet d'un consensus acceptable pour tous et qui puisse être défendu devant la population de toutes les communes. Dans le cas contraire, je crois que l'opération serait condamnée par avance.

Je me trouve, du point de vue formel, avec un certain nombre de déclarations, sur lesquelles je ne vais pas entrer en détail du moment qu'il s'agit de propositions qui visent le nombre des tâches. Villars-sur-Glâne a proposé une Agglo A3. Il y a ensuite eu des propositions qui visent une Agglo A5 et finalement ceux qui soutiennent la proposition du Bureau d'une Agglo A5+. C'est vrai que le chemin a été relativement long jusqu'à l'enfantement, mais vous savez très bien qu'aujourd'hui les jeunes gens ont pour habitude de vivre ensemble avant de faire des enfants, pour autant qu'ils en fassent. Nous devons faire quelque chose qui tienne la route et à ce titre, il n'est pas important à mes yeux, et le Conseil d'Etat l'a très bien compris, si l'on a besoin de quatre à six mois de plus pour trouver une solution qui soit respectueuse des desiderata de tous. Je souhaite encore répondre à M. Clerc concernant la distribution des documents des communes singinoises, que je n'estime pas nécessaire car ces propositions visent uniquement le nombre de tâches, c'est-à-dire A5 sans le plus. A Monsieur Ducotterd, je répondrais que si nous devons attendre une fusion entre les grandes communes ou des communes du périmètre de l'agglomération, nous serons tous dans les EMS voire plus de ce monde. Celle-ci, on me l'a déjà faite à l'époque avec l'idée de savoir s'il ne convenait pas plus d'étudier la fusion en lieu et place de l'agglomération, ce qui est une habile façon de renverser le bébé avec l'eau du bain. Les discussions entre les communes, susceptibles de se porter candidates à une fusion, ont très rapidement démontré qu'il ne pouvait s'agir que d'une musique d'avenir. Il est plus important et plus fructueux maintenant d'ancrer la structure de l'agglomération, car là il y aura quand même un corset qui sera mis autour du périmètre qui pourra mener les communes à faire des réflexions allant dans le sens d'une fusion. Une chose encore, le Bureau n'avait pas à se préoccuper de l'autonomie des communes qui sont seules habilitées à faire ce genre de négociations.

M. Pythoud. Je souhaite apporter une correction. La proposition formulée par M. Uldry à propos d'une Agglo A3 ne reflète que son opinion personnelle et ne constitue pas la proposition du conseil communal de Villars-sur-Glâne. Je souhaitais simplement clarifier ce point et préciser avant le vote que les délégués de la commune de Villars-sur-Glâne se sont toujours engagés pour

une agglomération allant de l'avant, c'est-à-dire avec un nombre élevé de tâches.

Le Président. En réponse aux deux propositions des communes de Düdingen et de Tafers, je vais proposer que leurs propositions de modifications de la loi sur les agglomérations soient transmises au Bureau pour étude et suite à donner. A la suite, j'opposerai dans la logique du règlement que nous avons adopté A3 à A5 dans un premier temps, ensuite A5 à A5+.

Was die Anträge der beiden deutschsprachigen Gemeinden anbetrifft, so bin ich der Ansicht, dass diese Anträge effektiv dem Büro zu überweisen sind, und zwar im Sinne einer Überprüfung der rechtlichen Möglichkeiten oder Notwendigkeiten. Es ist nicht ausgeschlossen, dass wir eventuell von einer Gesetzesänderung absehen könnten und auf statutentechnischer Ebene Lösungen finden können. Ich habe diesbezüglich bereits Überlegungen angestellt. Wie dem auch sei, ich beantrage hier, dass dieses Postulat, diese Anfrage dem Büro zur Überprüfung und Berichterstattung überweisen wird. Je propose donc de transmettre la proposition de Düdingen et de Tafers pour suite à donner et rapport au Bureau.

Sind die Vertreter der deutschsprachigen Gemeinden, die Antragsteller damit einverstanden?

Herr Schwaller. Ich bin selbstverständlich damit einverstanden und möchte gleichzeitig Herrn Clerc noch antworten, dass ich nicht hier bin um die Gedanken meines Bruders zu vertreten, die er vor zehn Jahren hier in diesem Gremium veranlasst oder mitgetragen hat. Er hat seine Verantwortung zu tragen und ich die meine. Aber die Gemeinden haben vor zehn Jahren eben den Fehler gemacht, dieses Gesetz nicht genau genug unter die Lupe zu nehmen. Wir werden dies nun nachholen uns sicher diesen Fehler nicht noch einmal machen.

Le Président. Je passe maintenant aux votes.

Celles et ceux qui acceptent la transmission des propositions de Düdingen et de Tafers au Bureau, sont priés de le manifester en levant la main.

Vous avez accepté par 32 contre 1 voix et 2 abstentions la transmission de ces propositions au Bureau.

Je passe maintenant au vote où j'oppose le modèle Agglo A3 au modèle A5.

Celles et ceux qui votent pour un modèle A3 sont priés de le manifester en levant la main.

Celles et ceux qui votent pour un modèle A5 sont priés de le manifester en levant la main.

Avec 29 voix contre 3, vous avez voté pour le modèle A5.

Je sou mets maintenant au vote le modèle A5+, c'est-à-dire la proposition du Bureau.

Celles et ceux qui sont pour un modèle A5+ sont priés de le manifester en levant la main.

Par 20 voix contre 15 vous avez accepté le modèle A5+.

6. Approbation du budget 2006 de l'Assemblée constitutive

Le Président. Pour la présentation du budget 2006, je donne la parole à Mme Corinne Margalhan-Ferrat.

Mme Margalhan-Ferrat. Le budget 2006 qui vous est ici soumis a été discuté lors des séances du Bureau de l'Assemblée constitutive des 14 octobre et 11 novembre 2005 avant d'être transmis à la Commission financière.

Tout d'abord avant d'entrer dans le détail de ce budget trois remarques liminaires d'ordre général :

- le budget proposé correspond au budget de l'année de la votation et a été élaboré en ce sens ;
- le montant des charges du budget 2006 (= Fr. 410'000.-) est inférieur à ce qui avait été arrêté par l'Assemblée constitutive en novembre 2004 pour le budget de l'année 2005 (= Fr. 530'000.-) et se situe dans le prolongement de ce qui avait été arrêté en octobre 2003 pour le budget de l'année 2004 (= Fr. 420'000.-).
- les différences quelquefois sensibles que vous pourrez constater entre le montant inscrit au budget et celui qui aura été effectivement dépensé pour un même poste budgétaire tiennent au fait que les travaux de l'Assemblée prennent en raison de leur complexité plus de temps qu'initialement prévu. Il s'en est suivi un important excédent de produits. Je vous rappelle que les membres de la Commission financière qui avaient procédé à la vérification des comptes 2004 avaient déjà attiré votre attention sur ce point. Le Bureau de l'Assemblée a décidé suite à ces remarques de fixer la participation des communes pour l'année 2005 à Fr. 1.50 / habitant et non pas à Fr. 5.46 / habitant comme cela avait été initialement prévu au budget 2005.

Pour ce qui est des charges de l'administration, il faut ici souligner une légère augmentation du montant des jetons de présence, qui correspond notamment au nombre plus élevé de séances plénières (= 6) de l'Assemblée constitutive. Il a été prévu pour le Bureau, la Commission des affaires juridiques et la Commission financière la fréquence d'une séance par mois.

Pour ce qui est, toujours dans les charges, des rubriques correspondant à l'Administration générale, le montant le plus élevé correspond au salaire du personnel administratif soit un poste de travail (à 90%).

Les trois autres postes budgétaires les plus importants correspondent par ordre décroissant :

- au montant des honoraires et frais d'étude pour Fr. 90'000.-. Ces Fr. 90'000.- sont à répartir entre les études qui devront être effectuées pour le compte de la Commission financière (Fr. 35'000.-), les études complémentaires qui devront être faites pour le compte de la Commission des affaires juridiques (Fr. 15'000.-) et enfin les études (d'urbanisme et de trafic) liées aux adaptations du projet d'agglomération (Fr. 40'000.-).
- Autre montant important, celui de la communication pour Fr. 60'000.-. Sachez qu'une partie seulement des Fr. 80'000.- prévus en 2004 a été à ce jour dépensé. Nous disposons maintenant d'une brochure d'information destinée au grand public et de matériel de présentation. Notre site Internet est en cours de restructuration sur la base de la nouvelle ligne graphique qui a été adoptée.
- Enfin, le dernier montant important concerne le poste des traductions et qui a été maintenu comme en 2005 à Fr. 40'000.-.

En ce qui concerne les produits, soulignons que la Confédération avec laquelle nous avons prolongé la convention au titre de projet modèle pour les années 2006 et 2007, continuera de soutenir financièrement le projet institutionnel de constitution de l'agglomération fribourgeoise. Je vous rappelle que jusqu'à présent l'Assemblée constitutive a toujours bénéficié du montant maximum alloué à chaque projet, Fr. 50'000.- en 2002 et en 2003 et Fr. 45'000.- en 2004 et en 2005. Le montant exact nous sera officiellement communiqué en début d'année prochaine.

L'Etat a également pris la décision de continuer de soutenir financièrement les travaux de l'Assemblée constitutive et il soumet au Grand Conseil pour la session de décembre un projet de décret prorogeant le décret relatif à son aide financière. Le montant de la participation de l'Etat, qui était de 50% des frais, mais au maximum de Fr. 100'000.- devrait ainsi être reconduit pour les années 2006 et 2007.

Enfin, les produits les plus importants proviennent des contributions des communes. Pour l'année 2006, il vous est proposé d'accepter une participation des communes du périmètre provisoire de l'agglomération d'un montant de Fr. 3.63 / par habitant.

Le Président. Je remercie Mme Margalhan-Ferrat pour ces précisions et donne la parole à M. Albert Lambelet, président de la Commission financière.

M. Lambelet. Dans sa séance du 25 novembre dernier, la Commission financière a analysé le budget proposé par le Bureau pour l'année 2006 et n'a aucun commentaire à apporter. La Commission financière propose donc à l'Assemblée d'accepter le budget 2006 tel qu'il a été présenté.

Le Président. Je remercie M. Lambelet et j'ouvre la discussion au sujet du budget 2006. Comme la parole ne semble pas être demandée, je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent le budget 2006 de l'Assemblée constitutive tel que présenté et recommandé par la Commission financière, sont priés de le manifester par main levée.

C'est à l'unanimité que vous avez approuvé le budget 2006 de l'Assemblée constitutive.

Le Président. Avant de passer dans les divers, j'ai encore une précision concernant le point 4. Le Bureau part de l'idée que les points 2, 3 et 4 du message sont des suites logiques de la décision sur le point 1 et qu'ils sont implicitement compris dans les missions qui sont encore à remplir. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'on vote aussi sur ces points ou vous partagez l'interprétation qui est faite par le Bureau ? Si c'est le cas, ceci est ainsi précisé et je passe dans les divers en donnant la parole à M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf.

7. Divers

M. Corminboeuf. Le Conseil d'Etat suit attentivement les travaux et c'est dans ce sens-là qu'il a récemment rencontré une délégation du Bureau de l'agglomération. Le Conseil d'Etat est toujours persuadé que le périmètre provisoire devait être assez large pour être suffisamment ambitieux. Il est toujours persuadé que si la loi avait été moins contraignante, les travaux n'auraient pas été si constructifs, ce que M. Roman Schwaller a exprimé par « ein schönes Stück Weg hinter uns ». Tout cela est positif. Le Conseil d'Etat est également toujours persuadé que l'agglomération doit être bilingue et que les expériences faites dans le district du Lac montrent que cela peut être d'un grand apport au niveau économique et aussi au niveau d'une reconnaissance politique. Le Grand Conseil a pour l'instant refusé d'assouplir la loi. Le Conseil d'Etat a transmis deux propositions au Grand Conseil qui seront décidées en décembre. On vous l'a déjà dit, le Grand Conseil a déjà accepté la prorogation des Fr. 100'000.- par année. Autre information peut-être: la commission qui a déjà siégé a modifié quelque peu le projet du Conseil d'Etat, en décidant non pas de proroger jusqu'en fin 2007, mais jusqu'au 28 mars 2008 et propose ainsi de proroger de quatre ans à partir de la décision du Tribunal fédéral qui avait rejeté le recours en

date du 28 mars 2001. En fait, on pourrait même imaginer qu'il pourrait encore y avoir une petite aide financière si elle devait être nécessaire pour le premier trimestre 2008. C'est en tout cas la teneur du projet bis qui sera présenté dans quelques jours au Grand Conseil. Ces prorogations ont été acceptées à l'unanimité, tant pour le décret que pour la modification de la loi sur les agglomérations.

Je dirais par rapport à ce qui s'est passé ce matin, que si une plus grande souplesse peut aider les délégués et à convaincre leurs mandataires, autorités et populations, à adhérer à l'agglomération, la discussion doit pouvoir avoir lieu. J'ai entendu ce matin parler de sauver l'agglomération, je préfère que l'on utilise l'expression construire l'agglomération. Et je fais référence ici au dernier bulletin Die Stadt – La Ville, bulletin de l'Union des villes suisses qui parle de l'interpellation Flury, Gemeindepräsident von Solothurn. On y lit la chose suivante: Finanzierung des Agglomerationsverkehrs: Der Bundesrat hat sich dafür ausgesprochen, sich im Agglomerationsverkehr vermehrt für die Finanzierung zu engagieren. In mehr als 25 Agglomerationen werden zurzeit in Aktionsprogrammen die notwendigen Grundlagen für die finanzielle Unterstützung erarbeitet. Sur le financement du trafic d'agglomération. Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un engagement financier accru de la circulation dans les programmes d'action qui sont en cours d'élaboration dans plus de 25 agglomérations. Je terminerai simplement par la lecture encore de deux petites phrases de ce message: Griffige Grundlagen fehlen. Die grundsätzliche Bekenntnis des Bundes zur Agglomerationspolitik ist an und für sich erfreulich. Es muss jedoch festgehalten werden, dass die Agglomerationspolitik einerseits noch keine genügenden Rechtsgrundlagen besitzt und andererseits eine aktivere Rolle des Bundes unerlässlich ist. Bund und Kantone haben in der Agglomerationspolitik einen Anfang gemacht, sie dürfen aber nicht auf halbem Weg stehen beleiben. En résumé: La Confédération envisage de mettre en place maintenant une politique plus active des agglomérations et il serait dommageable que les bases légales qui existent seulement dans le canton de Fribourg ne soient pas utilisées pour précéder les éventuelles obligations qui pourraient venir de la Confédération, qui elles ne pourraient que difficilement être interprétées comme démocratiques. Je souligne encore, comme mon collègue Beat Vonlanthen le relève également fréquemment, une politique dynamique de l'agglomération de Fribourg pourrait nous aider à financer non seulement le pont de la Poya, mais également la route Marly–Matran et la route d'évitement de Guin. Tout cela doit aussi peser dans la balance et je me réjouis de voir que les travaux de l'agglomération pourront ainsi continuer.

Le Président. Je remercie M. le Conseiller d'Etat pour ses paroles, mais également le Conseil d'Etat pour le soutien qu'il apporte à cette importante mission politique. Möchte sich noch jemand zu Wort melden ?

M. Wandeler. Je souhaite remercier les communes d'Avry et de Matran de leur présence. A partir du moment où l'agglomération de Fribourg est une région, il est

bien de constater que les communes limitrophes collaborent avec elle. J'espère que cela les conduira à faire un pas de plus.

Le Président. Nous nous joignons bien sûr tous aux remerciements exprimés par M. Wandeler et remercions les représentants des deux communes qui ont assisté à cette séance. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration, voire de la développer pour en faire peut-être une véritable participation.

Comme la parole n'est plus demandée, je vous félicite d'avoir posé la première pierre de l'agglomération et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le président clôt la séance.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat
Conseillère scientifique